Direction Départementale de l'Equipement
Alpes de Haute Provence
Service Développement et Urbanisme

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture des ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Commune de MALLEMOISSON

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Niveau de contraintes *

- R — Zones d'interdictions
- B — Zones de contraintes faibles
- Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **

- i,1,2 : inondations
- t,5,6 : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
- v,3,4 : ravinements et ruissellements sur versant
- g,9 : glissements de terrain
- p : chutes de pierres et de blocs
- 7,8 : retrait/gonflement des argiles (sécheresse)

Chaque zone est référencée par deux indices au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère numérique pour les zones de faibles contraintes caractère alphabétique pour les zones d'interdictions).

APPROBATION

Réalisation : Alp'Géorisques	Etabli le : Septembre 2004	Echelle : 1/5 000
Edition : Alp'Géorisques	Modifié le :	

N
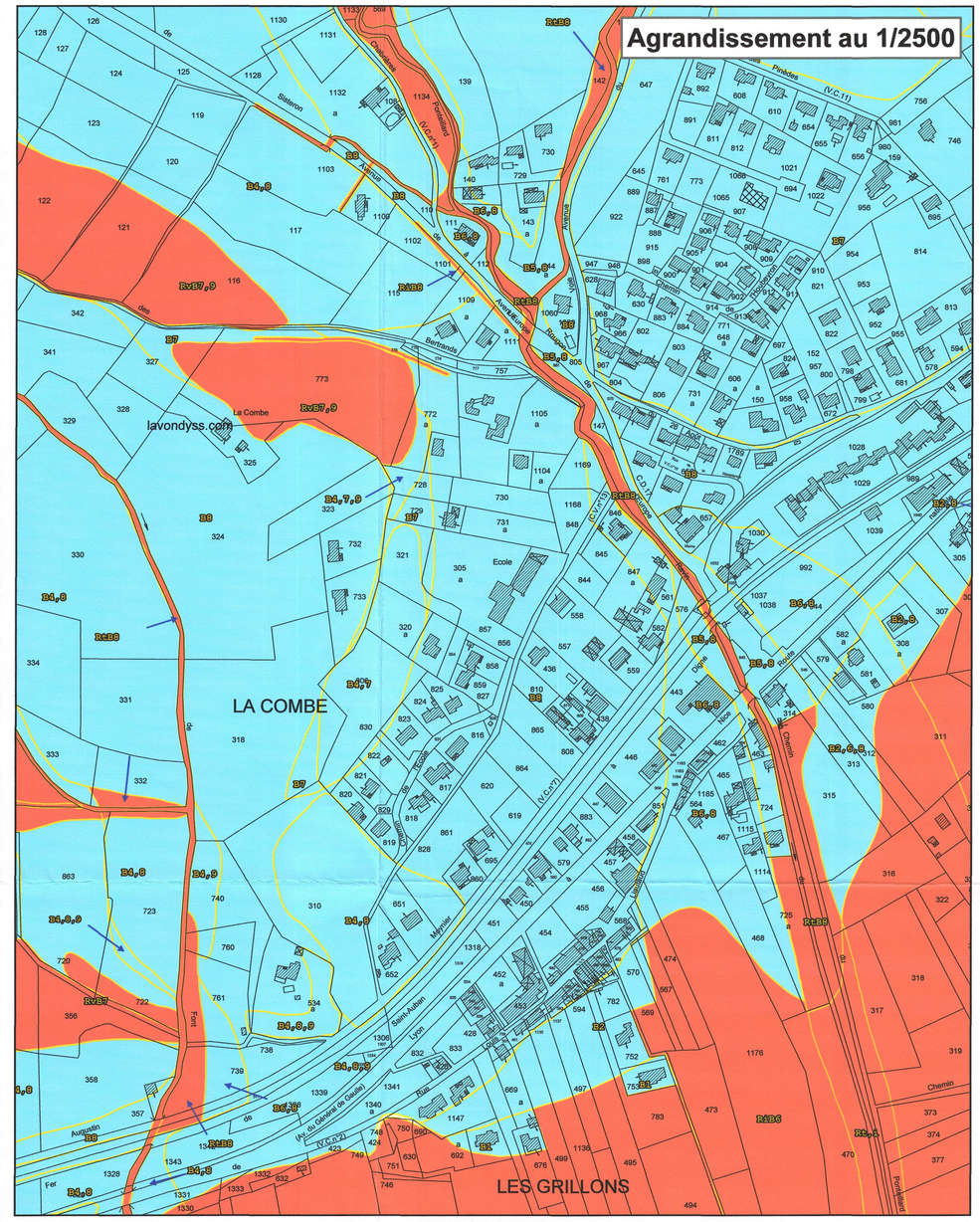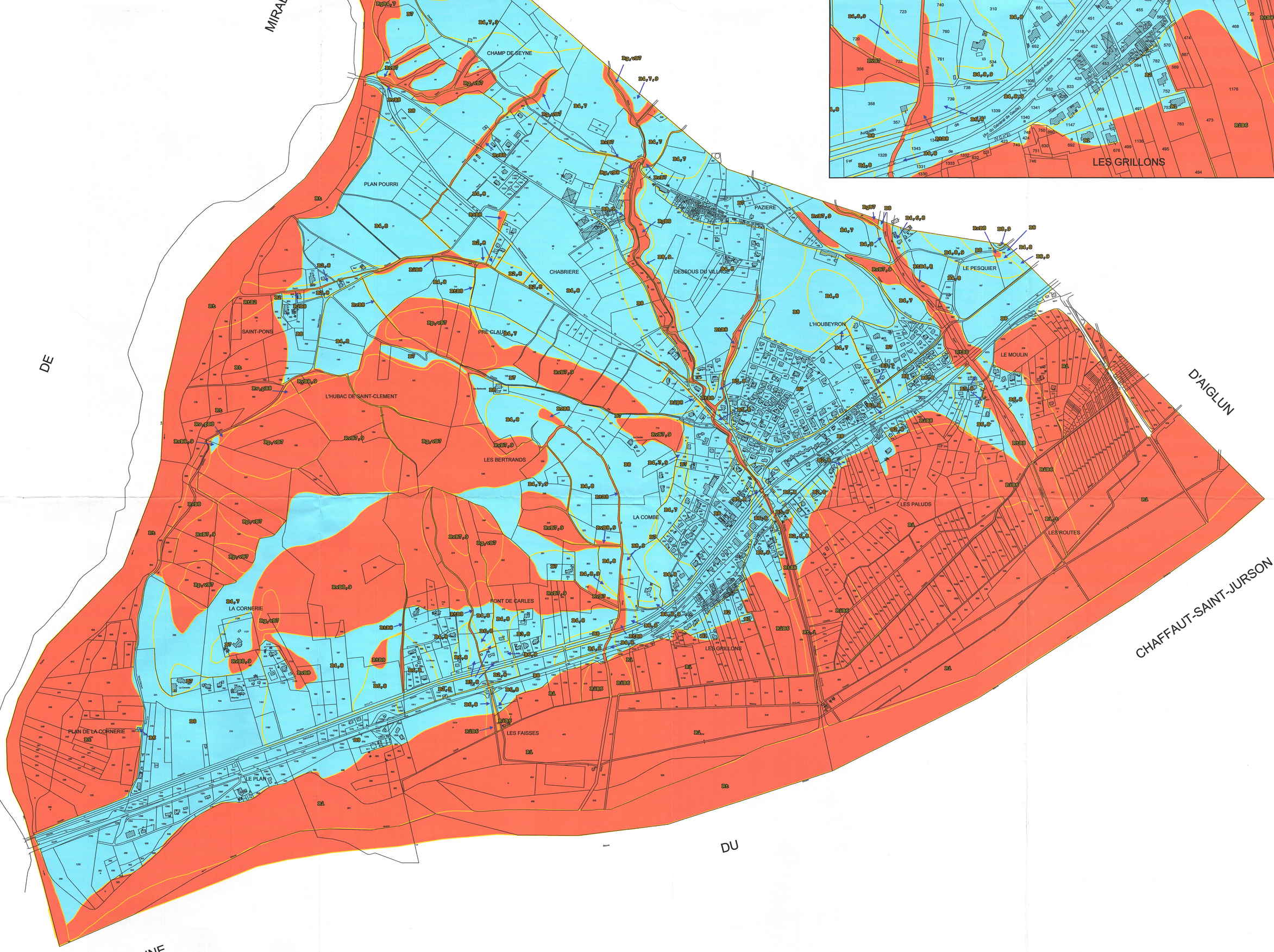
Agrandissement au 1/2500